



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°384 DU 21 AU 27 AOÛT 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 5 personnes tuées dont 3 cadavres retrouvés, 5 victimes de VBG et 2 personnes enlevées et/ou portées disparues.

Parmi les victimes figurent 1 femme tuée.

Des membres de la milice Imbonerakure, des agents

du SNR, des administratifs et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires ont été également relevées dans ce bulletin.

LES GRANDS TITRES

I. DES PERSONNES TUEES

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

III. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

| | |
|--|----------|
| <i>I. DES PERSONNES TUEES</i> | <i>3</i> |
| <i>I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i> | <i>3</i> |
| <i>I.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE</i> | <i>3</i> |
| <i>II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE.....</i> | <i>3</i> |
| <i>II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</i> | <i>3</i> |
| <i>II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> | <i>3</i> |
| <i>II.2. DU DROIT A LA LIBERTE</i> | <i>4</i> |
| <i>II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....</i> | <i>4</i> |
| <i>III. DES FAITS SECURITAIRES.....</i> | <i>5</i> |
| <i>IV. CONCLUSION</i> | <i>5</i> |

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|-----------------|--|
| CDS | : <i>Centre de Santé</i> |
| CNDD-FDD | : <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i> |
| CNL | : <i>Congrès National pour la Liberté</i> |
| ECOFO | : <i>Ecole Fondamentale</i> |
| FRODEBU | : <i>Front pour la Démocratie au Burundi</i> |
| OPJ | : <i>Officier de Police Judiciaire</i> |
| PJ | : <i>Police Judiciaire</i> |
| REGIDESO | : <i>Régie des Eaux et d'Electricité</i> |
| SNR | : <i>Service National de Renseignement</i> |
| VBG | : <i>Violences Basées sur le Genre</i> |

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENTS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date 26 août 2023, sur les rives du lac Tanganyika, tout près d'un bar communément appelé « Mutima Beach », commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la mi-journée. Selon des sources sur place, la police a empêché aux gens de s'approcher du lieu où se trouvait le corps.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke

En date 27 août 2023, vers 8 heures, sur la 3^{ème} transversale, colline Munyika I, commune Rugom-

bo, province Cibitoke, deux corps sans vie de Tharcisse Nsanzamahoro, âgé de 49 ans et de sa femme Thérèse Nzohabonimana ont été retrouvés à leur domicile. Selon des sources sur place, Tharcisse Nsanzamahoro et Thérèse Nzohabonimana avaient passé la journée du 26 août 2023 à partager un verre avec des amis dans un bistrot de cette localité. Selon les mêmes sources, Tharcisse Nsanzamahoro et Thérèse Nzohabonimana n'étaient pas en bon terme avec certains voisins qui les accusaient de sorcellerie. Trois personnes ont été arrêtées et conduites au cachot de police communal de Rugombo pour des raisons d'enquête. La famille a laissé 8 enfants.

I.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE

Une personne tuée en commune Muruta, province Kayanza

En date du 22 août 2023, vers 17 heures, sur la colline Myugariro, commune Muruta, province Kayanza, Eric Niyonkuru, âgé de 23 ans, natif de la colline Kinga, commune et province Kayanza, berger des vaches du camp Kayanza a été tué par Gérard Niyonzima, membre de la milice Imbonerakure, responsable d'une étable et des champs de culture de Déo Guide Rurema, ex-Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage. Selon les mêmes sources, il a été battu à coups de poing, de pieds et des coups de bâtons accusé d'être un voleur après avoir été surpris en train de roder tout près de cette étable. Agonisant, Eric a été conduit à la police judiciaire de Kayanza qui a refusé de l'accueillir et a ordonné au présumé auteur de l'emmener à l'hôpital de Kayanza pour le faire soigner. Eric Niyonkuru a succombé à ses blessures en cours de route avant d'arriver à l'hôpital et Gérard a pris le large. Le corps de la victime a été enterré au

cimetière de Kamurango par sa famille en date du 23 août 2023.

Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 août 2023 indique qu'en date du 14 août 2023, vers 18 heures, sur la colline Migege, zone Rusengo, commune et province Ruyigi, Daniel Runyereka a été tué à l'aide d'un couteau par son fils Eric Nduwimana, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Eric a été arrêté et conduit par des membres de la milice Imbonerakure au cachot du poste de police de la zone Rusengo avant d'être transféré au cachot du commissariat de la police de Ruyigi, le lendemain. Rappelons que Daniel Runyereka avait appelé son fils pour le léguer ses fétiches mais celui-ci en a refusé. Depuis ce jour, Eric et son père ne s'entendaient plus. Selon les mêmes sources,

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune Vyanda, province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 août 2023 indique que dans la soirée du 15 août 2023, sur la colline Ntunda, commune Vyanda, province Bururi, I.N., âgée de 20 an, élève, a été

violée par un nommé Hakizimana. Selon des sources sur place, ce dernier l'a prise lorsqu'elle se rendait à la maison à Gahago, commune Bururi. La fille a été conduite à l'hôpital de Bururi pour des soins médicaux. Haizimana a été arrêté et conduit dans un cachot de la police de Bururi.

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 22 août 2023, vers 20 heures, sur la sous-colline Mukoro, colline Musave, commune et province Kayanza, S.I., âgée de 15 ans, élève en 7^{ème} année à l'ECOFO Kayanza, a été violée dans une brousse par Pacifique Mubano âgé de 21 ans, mécanicien. Selon des sources sur place, la victime a passé la soirée avec Pacifique Mubano. La victime qui a eu peur de rentrer à la maison est partie avec Pacifique chez son cousin, Simon résidant sur la sous-colline Rwegeranyo, colline Musave. Selon les mêmes sources, la victime a passé la nuit chez Simon avant d'être récupérée par ses parents le lendemain avant de faire soigner la victime. Pacifique a été arrêté et conduit au cachot de police de Kayanza avant d'être transféré au cachot du Commissariat provincial de Kayanza. La famille de la victime a été menacée de la part de la famille du présumé auteur.

Une femme blessée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 21 août 2023, vers 20 heures, sur la colline Buheka, commune Nyanza-lac, province Makamba, Annonciatte Niyokwizera a été blessée au niveau du bras droit à l'aide d'un couteau par son mari, Etienne Sibomana, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, des conflits familiaux ont été à l'origine de cet incident. La victime a été conduite au CDS Buheka avant d'être

transférée à l'hôpital du district sanitaire de Nyanza-lac tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

Une fille violée en commune Busiga, province Ngozi

En date du 23 août 2023, sur la colline et zone Rukeco, commune Busiga, province Ngozi, A.N., élève en 8^{ème} année à l'ECOFO Rumbanga, a été violée par Venuste Niyonkuru, enseignant de Rumbaga. Selon des sources sur place, l'incident s'est produit au domicile de l'enseignant quand il l'avait appelée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital Ngozi pour des soins médicaux. Des parents de la victime ont porté plainte mais un OPJ de Busiga a refusé de les accueillir en arguant qu'il n'y avait pas de preuve et qu'il allait continuer des enquêtes.

Une fille violée en commune Butaganzwa, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 août 2023 indique qu'en date du 24 juillet 2023, sur la colline Muriza, commune Butaganzwa, province Ruyigi, D.B., âgée de 16 ans, élève à l'ECOFO Kabuyenge II, a été violée par Aaron Nzeyimana, âgé de 33 ans, conducteur de taxi-moto originaire de cette même colline et résidant sur la colline Kabuyenge, commune Gisuru. Selon des sources sur place, le présumé auteur avait promis du travail à la victime à Muriza. Après ce viol, Aaron Nzeyimana a conduit la victime à Kabuyenge avant de prendre le large. La victime a été référée à l'Hôpital Gisuru pour la prise en charge médicale.

II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural.

En date du 22 août 2023, vers 14 heures, tout près d'un bar communément appelé « Black and White », sur la colline Kinyinya I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Karim Irakoze, âgé de 22 ans, chauffeur et membre du parti CNL a été enlevé par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Karim Irakoze était à son domicile sis sur la colline Kinyinya III, de la même zone et commune où il a été appelé par téléphone par un inconnu en lui disant de venir partager un verre au bar Black and White. Arrivé sur la route Bujumbura-Gatumba, tout près du bar, il a été embarqué dans un véhicule de type TI aux vitres teintées en se dirigeant vers la Mairie de Bujumbura. En date du 23 août 2023, sa famille s'est rendue aux bureaux du SNR tout près de la Cathédrale Regina Mundi, au quartier IX de la zone Ngagara et au cachot de la PJ au quartier Jabe pour le chercher mais en vain.

Un membre du parti FRODEBU enlevé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 22 août 2023, vers 11 heures, sur l'Avenue de la Révolution, tout près du bureau de la REGIDESO siège, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Joseph Hakizimana, membre du parti FRODEBU, ex-chef de quartier Gisyo en 2015, commune Muha, Bujumbura Mairie, a été enlevé par des agents du SNR. Selon des sources sur place, il était allé demander des informations sur ses consommations d'eau. Selon les mêmes sources, il a été conduit par ces agents du SNR en tenue civile à bord d'un véhicule pick-up aux vitres teintées qui a pris la direction de la Cathédrale Regina Mundi. Selon les mêmes sources, après avoir appris cet incident, sa famille s'est dirigée au cachot du SNR tout près de la Cathédrale Regina Mundi et ne l'a pas trouvé.

III. DES FAITS SECURITAIRES

Un enfant blessé en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

En date du 22 août 2023, sur la colline Nyakinyonga, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, Edysa Irakoze, âgée de 7 ans, a été battue et blessée au niveau de la tête par Euphémie Miburo, sa mère cultivatrice à l'aide d'une pierre. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir mangé de la nourriture sans laisser une partie à sa mère. Selon les mêmes sources, l'enfant a expliqué qu'elle avait faim mais sa mère ne l'a pas comprise. Euphémie Miburo a été arrêtée et conduite au cachot de police de Muhwazi tandis que la victime a été conduite à l'hôpital pour des soins médicaux.

Ronde nocturne des Imbonerakure en commune Buhiga, province Karuzi

Du 23 au 27 août 2023, à partir de 23 heures jusqu'à 5 heures du matin, un groupe de 25 membres de la milice Imbonerakure dirigés par Elysée responsable communal de cette milice ont mené des rondes nocturnes en sillonnant des quartiers du centre de Buhiga. Selon des sources sur place, parmi ces Imbonerakure, il y avait Issa Nizigiyimana, Asmani, Jibril, Saïdi et Bonfils. Certains portaient des tenues policières de couleur bleue, d'autres en tenues civiles, des casquettes, des machettes, des matraques et des bâtons. Selon les mêmes sources, ces activités de ronde nocturnes sont supervisées par Nestor alias Benurire, responsable provincial de cette milice et ils ont eu des ordres de veiller sur la sécurité du centre afin de prévenir des attaques comme ceux commis par des rebelles en commune

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Mabayi, province Cibitoke où un responsable communal des Imbonerakure a été tué.

Des prisonniers malmenés en province Muyinga

Depuis le 21 août 2023, certaines femmes détenues de la prison de Muyinga sont privées de leurs droits comme du droit à la santé et du droit à l'alimentation par Belyse Kaneza, chargée des affaires sociales dans cette prison. A titre illustratif, Liberine a été interdite d'aller se faire soigner à l'extérieur de cette prison après avoir été blessée par un morceau de bois au niveau du bras. Des prisonniers qui ont revendiqué leurs droits dont Kwizera et Masayi ont été battus par leurs pairs Dany Christophe et Radjabu Jafari et leur ont mis dans une cellule de correction. Selon les mêmes sources, ces femmes ont été accusées de se solidariser avec Floriane Iranga-biye, journaliste détenue de cette prison.

Un mineur blessé en commune Matana, province Bururi

En date du 25 août 2023, vers 17 heures, sur la colline Mahango, commune Matana, province Bururi, Tonny Cubahiro, âgé de 17 ans, élève à l'ECOFO Mahango en 6^{ème} année a été blessé au niveau de la tête à l'aide d'une machette par Epitace Nahimana, âgé de 33 ans. Selon des sources sur place, il l'a accusé d'avoir coupé un petit arbre qu'il voulait utiliser comme un bâton. L'enfant a été conduit à l'hôpital de Matana pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été conduit au cachot communal de la police de Matana.

Ce bulletin répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.